



Province de Québec
District de Richelieu
Municipalité Sainte-Victoire-de-Sorel

À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel, tenue à l'édifice municipal, le lundi 4 octobre 2021, à compter de 20h, conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec sont présents : son honneur M. le maire Michel Aucoin, Mmes Hélène Ethier et Pascale Poulin, MM. Réjean Champagne, Martin Cournoyer et Michel Roy, tous conseillers formant quorum sous la présidence de son honneur le maire Michel Aucoin.

Ordre du jour :

- 1- Moment de réflexion
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Adoption du procès-verbal du 13 septembre 2021
- 4- Comptes
- 5- Dépôt des états comparatifs
- 6- Adoption du règlement #395-21 modifiant le règlement de zonage #290-06
- 7- Déclaration de propriété de la rue Pierre
- 8- Aqueduc montée Sainte-Victoire, décompte progressif no.4
- 9- Renouvellement du contrat pour la ligue de Dek hockey adultes
- 10- Renouvellement du protocole d'entente, Sainte-Victoire en Fête
- 11- Fondation du Cégep de Sorel-Tracy, bourses pour les étudiants de Sainte-Victoire-de-Sorel
- 12- Loisirs, activité pour Noël
- 13- Loisirs, Plaisirs d'hiver 2022
- 14- Embauches, surveillantes de chalet pour les patinoires 2021-2022
- 15- Embauche, employés saisonniers (travaux publics)
- 16- Événement cycliste L'enfer des Patriotes, autorisation de circuler
- 17- Demande de collaboration entre les municipalités pour les événements locaux
- 18- Vente des terrains, rang Nord (lots 4 130 425 et 4 131 334)
- 19- Correspondance
- 20- Varia
- 21- Période de questions (20 minutes)
- 22- Levée de l'assemblée



RÉSOLUTION #202-21

2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par : M. le conseiller Martin Cournoyer
Appuyé par : M. le conseiller Réjean Champagne

D'accepter l'ordre du jour tel que présenté.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION #203-21

3. Adoption du procès-verbal du 13 septembre 2021

Il est proposé par : M. le conseiller Michel Roy
Appuyé par : M. le conseiller Martin Cournoyer

D'accepter le procès-verbal du 13 septembre 2021 tel que présenté.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION #204-21

4. Comptes

La secrétaire-trésorière dépose le bilan des activités financières, et atteste que la Municipalité a les fonds disponibles pour payer les comptes suivants :

LISTE DES COMPTES POUR LA PÉRIODE DU 14 SEPTEMBRE AU 4 OCTOBRE 2021

	Budget 2021	Période	Cumulatif
Administration générale	724 438 \$	27 688.63 \$	504 043.25 \$
Sécurité publique	615 245 \$	151 340.76 \$	528 755.20 \$
Enlèvement de la neige	169 600 \$	947.51 \$	107 456.27 \$
Voirie et réseau routier	294 030 \$	18 076.52 \$	241 569.64 \$
Hygiène du milieu	918 562 \$	27 648.57 \$	539 408.20 \$
Urbanisme, développement & logement	135 400 \$	- \$	99 151.56 \$
Loisirs & culture	273 395 \$	9 726.15 \$	195 778.24 \$
Immobilisation			
Loisirs	58 500 \$		24 525.72 \$
Voirie	243 500 \$		36 009.34 \$
Administration	- \$	- \$	- \$
Total	3 432 670 \$	235 428.14 \$	2 276 697.42 \$

Il est proposé par : Mme la conseillère Pascale Poulin
Appuyée par : M. le conseiller Michel Roy

D'accepter les comptes tels que présentés.

Adopté à l'unanimité.



Permis:

2021-094 : Valérie Grégoire – Démolition

2021-095 : Martin Salvas – Construction accessoire (patio)

2021-096 : Stéphane Blanchette – Construction résidentielle (agrandissement)

2021-097 : Réjean Joly – Bâtiment accessoire (remise)

2021-098 : Tommy Boivin St-Michel – Installation septique

2021-099 : Jonathan Guertin – Construction résidentielle

2021-100 : Minéraux Mart – Bâtiments accessoires

2021-101 : Dominic Salvas – Bâtiment accessoire, garage

2021-102 : Gestion Sylvain Sinclair inc. – Installation septique (bureau-entrepôt)

2021-103 : Marc-Antoine Ethier – Installation septique

2021-104 : Gilles Héroux - Piscine

2021-105 : 9312-1952 Québec inc. – Construction résidentielle (agrandissement)

2021-106 : Pascal Comtois – Rénovation résidentielle

RÉSOLUTION #205-21

5. Dépôt des états comparatifs

En vertu de l'article 176.4 du Code municipal, la directrice générale dépose deux rapports :

- 1) Comparatif comptable – Activités de fonctionnement à des fins fiscales
- 2) Activités de fonctionnement à des fins fiscales (excluant les engagements financiers)

RÉSOLUTION #206-21

6. Adoption du règlement #395-21 modifiant le règlement de zonage #290-06

ATTENDU que la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel a adopté le règlement de zonage # 290-06 ;

ATTENDU qu'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel a le pouvoir de modifier son règlement de zonage;



ATTENDU qu'une demande de modification du règlement de zonage a été présentée à la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel;

ATTENDU que la demande de modification vise à agrandir la zone A-2 à même la zone Rm-1, de manière à inclure les lots 5 096 315 et 5 096 317 dans la zone A-2, où les habitations unifamiliales sont autorisées;

ATTENDU que les lots 5 096 315 et 5 096 317 sont adjacents au rang Nord, le long duquel on retrouve presque exclusivement des habitations unifamiliales;

ATTENDU que depuis 2005, seulement trois nouvelles maisons mobiles ont été installées dans la zone Rm-1;

ATTENDU que la popularité des maisons mobiles a grandement diminué au cours des dernières années;

ATTENDU qu'il y a peu de terrains en zone agricole bénéficiant d'une autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour la construction d'habitations unifamiliales;

ATTENDU que la modification proposée du règlement de zonage est conforme au plan d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. le conseiller Martin Cournoyer

Appuyé par : M. le conseiller Réjean Champagne

Et résolu unanimement

QUE le conseil municipal adopte le règlement # 395-21 modifiant le règlement de zonage # 290-06 et qu'il y soit statué et décrété ce qui suit:

Article 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2

Le feuillet 1 du plan de zonage faisant partie intégrante du règlement de zonage # 290-06 est modifié par l'agrandissement de la zone A-2 à même la zone RM-1, tel que montré par le plan d'accompagnement # 01-21.

Article 3

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Adopté à l'unanimité.



RÉSOLUTION #207-21

7. Déclaration de propriété de la rue Pierre

CONSIDÉRANT QUE la municipalité par sa résolution 119-21 s'est prévalu de l'article 72 de la Loi sur les compétences municipales pour se déclarer propriétaire de la rue Pierre, lot 4 131 203 du cadastre du Québec et a complété les formalités prévues à cette fin.

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de faire publier au registre foncier de Richelieu la déclaration jointe et d'autoriser sa signature:

PAR CONSÉQUENT

Il est proposé par : M. le conseiller Michel Roy

Appuyé par : Mme la conseillère Pascale Poulin

D'approuver la déclaration de propriété de la rue Pierre et d'autoriser M. Michel Aucoin, maire et Mme Stéphanie Dumont, directrice générale et secrétaire-trésorière à signer la déclaration pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel et à la publier au Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Richelieu.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION #208-21

8. Aqueduc montée Sainte-Victoire, décompte progressif no.4

CONSIDÉRANT QUE le contrat pour le remplacement de l'aqueduc dans la montée Sainte-Victoire avait été accordé à l'entreprise Excavation M. Leclerc inc., en vertu de la Résolution #42-21, selon un montant soumissionné de 1 637 611.92\$ taxes incluses;

CONSIDÉRANT QUE les travaux de remplacement de l'aqueduc dans la montée Sainte-Victoire ont fait l'été d'un décompte progressif no.4, approuvés par le maître d'œuvre;

PAR CONSÉQUENT

Il est proposé par : M. le conseiller Martin Cournoyer

Appuyé par : M. le conseiller Réjean Champagne

QUE le conseil accepte le décompte progressif no.4 tel que présenté par l'entrepreneur, relativement au remplacement de l'aqueduc dans la montée Sainte-Victoire;

QUE la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel procède au paiement pour les travaux exécutés pour un montant de 183 529.87 \$, toutes taxes incluses, à l'entreprise Excavation M. Leclerc inc.

Adopté à l'unanimité.



RÉSOLUTION #209-21

9. Renouvellement du contrat pour la ligue de Dek hockey adultes

CONSIDÉRANT QUE la ligue de Dek hockey adultes a connu un franc succès pendant la saison estivale;

CONSIDÉRANT QUE l'organisation de la ligue de Dek hockey a été confiée à la *Ligue de DEK Hockey Renaud Beauchemin* pour une durée de 3 ans, soit les étés 2020, 2021 et 2022;

PAR CONSÉQUENT

Il est proposé par : M. le conseiller Martin Cournoyer

Appuyé par : Mme la conseillère Pascale Poulin

DE renouveler le contrat pour la ligue de Dek hockey adultes pour l'été 2022, incluant la location de la surface de Dek hockey pour 2 soirs par semaine et les assurances additionnelles, pour un montant de 2 000\$. Des frais supplémentaires seront toutefois ajoutés pour la surveillance du site lors des événements de type tournois.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION #210-21

10. Renouvellement du protocole d'entente, Sainte-Victoire en Fête

CONSIDÉRANT QUE l'événement Ste-Victoire en Fête, édition 2021, a malheureusement dû être annulée en raison de la situation de pandémie;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs contrats ont dû être reportés à l'été 2022 afin d'éviter des frais liés aux annulations;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel souhaite poursuivre son appui à l'événement;

PAR CONSÉQUENT

Il est proposé par : M. le conseiller Réjean Champagne

Appuyé par : Mme la conseillère Hélène Ethier

QUE le conseil municipal renouvelle le protocole d'entente en annexe de la présente résolution afin de permettre la tenue de l'événement sur les terrains de la municipalité ainsi que l'implication des employés municipaux pour l'été 2022;

QUE la contribution financière de la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel pour voir à la réalisation des activités de l'événement Ste-Victoire en Fête sera déterminée ultérieurement.

Adopté à l'unanimité.



RÉSOLUTION #211-21

11. Fondation du Cégep de Sorel-Tracy, bourses pour les étudiants de Sainte-Victoire-de-Sorel

CONSIDÉRANT QUE la Fondation du Cégep de Sorel-Tracy a présenté aux différentes municipalités de la MRC de Pierre-De Saurel un projet visant l'attribution de bourses aux étudiants de la région, sous le thème *Faire un don... pour le savoir!*;

CONSIDÉRANT QUE le fait d'investir dans la formation de la relève contribue directement à la mise en valeur de l'éducation dans la région;

CONSIDÉRANT QUE lors de l'année scolaire 2020-2021, 18 étudiants du Cégep de Sorel-Tracy provenaient de la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel et que le conseil municipal souhaite les encourager à poursuivre leurs études à proximité de la municipalité, ainsi que favoriser la rétention de jeunes diplômés dans la région;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par : M. le conseiller Réjean Champagne

Appuyé par : Mme la conseillère Hélène Ethier

QUE le conseil municipal appuie le projet de la Fondation du Cégep de Sorel-Tracy *Faire un don... pour le savoir!*, visant l'attribution d'une bourse annuelle de 300 \$ qui sera attribuée suite à un tirage au sort parmi les étudiants de Sainte-Victoire-de-Sorel inscrits au Cégep de Sorel-Tracy à chaque automne;

QUE cette entente est valide pour 5 ans;

QUE la directrice générale est autorisée à signer cette entente au nom de la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION #212-21

12. Loisirs, activité pour Noël

Il est proposé par : Mme la conseillère Pascale Poulin

Appuyée par : M. le conseiller Martin Cournoyer

QUE la technicienne en loisir soit autorisée à organiser une activité sous la thématique de Noël pour les familles de la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel, dans le respect des normes de Santé publique en vigueur en en assurant la santé et la sécurité de tous les citoyens;

QU'un budget de 2 000 \$ plus taxes lui soit alloué pour réaliser cette activité.

Adopté à l'unanimité.



RÉSOLUTION #213-21

13. Loisirs, Plaisirs d'hiver 2022

Il est proposé par : M. le conseiller Martin Cournoyer

Appuyé par : M. le conseiller Michel Roy

QUE la technicienne en loisir soit autorisée à organiser des activités pour les citoyens de la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel, dans le cadre de l'édition 2022 des Plaisirs d'hiver;

QUE ces activités devront se dérouler dans le respect des normes de Santé publique en vigueur et en assurant la santé et la sécurité de tous les citoyens;

QU'un budget de 3 000 \$ plus taxes lui soit alloué pour cette activité;

Adopté à l'unanimité.

M. le conseiller Martin Cournoyer se retire de la table du conseil.

RÉSOLUTION #214-21

14. Embauches, surveillantes de chalet pour les patinoires 2021-2022

CONSIDÉRANT l'article 3.4 du Règlement 370-18 - Politique d'embauche, qui stipule les étudiants qui ont travaillé l'année précédente et sont intéressés à revenir au travail seront priorisés et ce, pourvu que leur rendement et leur comportement au travail aient été jugés satisfaisants par le directeur du service concerné et la direction générale;

CONSIDÉRANT le rendement satisfaisant des employées lors de l'hiver 2020-2021;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par : Mme la conseillère Pascale Poulin

Appuyé par : M. le conseiller Michel Roy

DE procéder à l'embauche de Mmes Justine Cournoyer, Mégane Salvas, Léa St-Michel, Marie-Lou Trépanier, Danaë Dufault et Alice Pelland à titre de surveillantes de chalet pour l'hiver 2021-2022, aux mêmes conditions que pour l'hiver 2020-2021.

DE mandater la technicienne en loisir à recruter le personnel nécessaire afin de combler les postes vacants.

Adopté à l'unanimité.

M. le conseiller Martin Cournoyer reprend sa place à la table du conseil.



RÉSOLUTION #215-21

15. Embauche, employés saisonniers (travaux publics)

CONSIDÉRANT QU'il y a un poste disponible à la voirie;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de la municipalité d'engager une personne à titre d'employé saisonnier pour les travaux publics;

CONSIDÉRANT l'article 3.3 du Règlement 370-18 - Politique d'embauche, qui stipule que l'employeur peut vérifier parmi les employés saisonniers qui ont travaillé précédemment si certains sont intéressés à revenir au travail et ce, pourvu que leur rendement et leur comportement au travail aient été jugés satisfaisants par le directeur du service concerné et la direction générale;

Il est proposé par : M. le conseiller Martin Cournoyer
Appuyé par : M. le conseiller Réjean Champagne

De procéder à l'embauche de M. Antony Cloutier à titre d'employé saisonnier aux travaux publics, selon les besoins du service et aux conditions prévues au contrat de travail en annexe de la présente résolution.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION #216-21

16. Événement cycliste L'enfer des Patriotes, autorisation de circuler

Il est proposé par : Mme la conseillère Pascale Poulin
Appuyée par : M. le conseiller Réjean Champagne

D'autoriser les participants de l'événement de course cycliste « L'enfer des Patriotes » à circuler sur le territoire de la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel les 21 et 22 mai 2022.

La municipalité se dégage de toute responsabilité entourant la sécurité de cet événement.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION #217-21

17. Demande de collaboration entre les municipalités pour les événements locaux

CONSIDÉRANT QUE plusieurs municipalité de la MRC de Pierre-De Saurel organisent annuellement des événements locaux (festivals, fêtes, etc.);

CONSIDÉRANT QUE ces événements ont habituellement lieux à des moments prédéterminés, propres à chaque municipalité;



CONSIDÉRANT QU'il serait dans l'intérêt des citoyens de la MRC de Pierre-De Saurel que les municipalités leur offrent des événements variés, à des moments différents, afin qu'ils puissent profiter pleinement des activités;

CONSIDÉRANT QUE le fait d'éviter les conflits d'horaires entre les événements favoriserait une meilleure circulation des citoyens sur le territoire, leur permettant de découvrir les particularités locales de chaque municipalité;

Il est proposé par : Mme la conseillère Pascale Poulin
Appuyée par : M. le conseiller Martin Cournoyer

QUE les dates des événements soient discutés préalablement au sein du conseil de la MRC de Pierre-De Saurel afin d'éviter le plus possible que les événements se tiennent au même moment, surtout lorsqu'ils offrent des activités similaires;

QUE la présente résolution soit acheminée à toutes les municipalités de la MRC de Pierre-De Saurel.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION #218-21

18. Vente des terrains, rang Nord (lots 4 130 425 et 4 131 334)

Les membres du conseil municipal prennent connaissance de quatre (4) offres d'achat pour les terrains municipaux mis en vente dans le rang Nord.

Il est proposé par : M. le conseiller Michel Roy
Appuyé par : M. le conseiller Martin Cournoyer

QUE le conseil municipal accepte l'offre d'achat la plus élevée, soit celle de M. François Arpin :

Offre d'achat 72826 – Lots 4 130 425 et 4 131 334, au montant de 202 102.21 \$

Les montants sont en sus des taxes et frais applicables;

QUE la vente de ces lots est conditionnelle au maintien de la zone de conservation établie conjointement avec le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements et au respect de toutes les ententes et engagements pris antérieurement par la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel avec le Ministère;

QUE la directrice générale est autorisée à signer l'acte notarié, les documents accessoires et tout autre document requis, au nom de la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel.

Adopté à l'unanimité.



RÉSOLUTION #219-21

19. Correspondance:

Il est résolu unanimement que la correspondance suivante est lue et prise en considération :

- 1) CPTAQ – Dossier 432724, Avis de conformité
- 2) CPTAQ – Dossier 433691, Avis de réception et demande de documents
- 3) CPTAQ – Dossier 433692, Avis de réception et demande de documents
- 4) CPTAQ – Dossier 433792, Avis de réception et demande de documents
- 5) Ministère de la sécurité publique – Registre des personnes vulnérables
- 6) CAUCA – Facturation, frais de COVID (0.30\$ per capita)
- 7) MRC de Pierre-De Saurel, Règlement de modification du schéma d'aménagement de la MRC de Pierre-De Saurel (Règlement 340-21, intégrant les dispositions relatives à l'implantation des usages autorisés en zone agricole);
- 8) MRC de Pierre-De Saurel, Transmission de la liste des immeubles vendus pour défaut de paiement de taxes

20. Varia

Aucun point n'est ajouté au varia.

21. Période de questions

Une période de questions est tenue, en présentiel et par courriel.
Les citoyens sont invités à poser des questions et émettre des commentaires.

RÉSOLUTION #220-21

22. Levée de l'assemblée:

Il est proposé par : M. le conseiller Michel Roy
Appuyé par : M. le conseiller Réjean Champagne

QUE l'assemblée soit levée.

Adopté à l'unanimité.
Puis la séance est levée.